



Protection sociale complémentaire

Réunion du 20 février 2023

Relevé de discussion

Rappel : par décision de la commission exécutive de l'UFSE réunie le 9 février 2023, une réunion de travail CE – CFC – Organisations de l'UFSE – Fédérations de l'Etat a été organisée le 20 février 2023 au sujet de la protection sociale complémentaire.

Les fédérations CGT de la Santé et de l'Action Sociale et des Services Publics étaient également invitées à cette réunion.

Lors de cette réunion, **différents sujets ont été soumis à la discussion** :

- 1)** l'état d'avancement des processus de discussions/négociations dans les ministères et les établissements publics au sujet de la complémentaire santé,
- 2)** Le droit des retraités à la protection sociale complémentaire au titre de la santé,
- 3)** l'état d'avancement du processus de discussion/négociation avec la Direction générale de l'administration et de la fonction publique au sujet de la prévoyance.

Cette réunion avait aussi pour objet de définir de premières pistes de mobilisations.

Sur le point 1 : état d'avancement des processus de discussions/négociations dans les ministères et les établissements publics au sujet de la complémentaire santé :

- Constat est fait des limites conséquentes des processus en question.
- A l'évidence, la Direction générale de l'administration et de la fonction publique et la direction du budget, dans la logique de la circulaire adressée dans ce sens aux employeurs publics, œuvrent pour limiter le champ des négociations.
- Force est de constater que la DGAFP et la DB ne respectent pas les contenus de l'accord interministériel – article 1 sur l'objet, le champ d'application et la portée de l'accord interministériel et plus particulièrement le 1 – 3 : « ...préciser et en améliorer l'économie générale dans le respect de ses stipulations interministérielles... ». Parmi les points devant être soumis à la négociation, les éléments suivants ont été plus particulièrement rappelés dans la discussion : le panier des soins, les garanties

optionnelles, le fonds d'aide à destination des bénéficiaires retraités, les actions de prévention en santé et accompagnement social...

Il convient aussi de souligner l'importance des processus de discussions/négociations sur les modalités de construction et les contenus des cahiers des charges préparatoires aux appels d'offre et plus particulièrement tout ce qui relève de la définition et de la pondération des critères.

- Force est aussi de constater le blocage persistant sur le couplage santé -prévoyance.
- Une réunion est organisée par l'UFSE le jeudi 23 février 2023 au sujet des processus de discussions/négociations dans les ministères et les établissements publics.

Sur le point 2 : le droit des retraité.es à la protection sociale complémentaire au titre de la santé :

Rappel : la CGT a œuvré et œuvre pour des systèmes de protection sociale complémentaire qui bénéficient aux personnels, fonctionnaires et agents non titulaires, actifs et retraités – de même qu'aux ayants droits.

De lourdes inquiétudes demeurent s'agissant des personnels retraités. C'est dans ce sens que la DGAFP avait été interpellée par l'UFSE sur différents aspects : prévoyance, droit effectif à l'information des retraités souhaitant opter et bénéficier des nouveaux systèmes de protection sociale complémentaire, droits des retraités à pouvoir siéger dans les commissions paritaires de pilotage et de suivi, quid du maintien dans le temps des systèmes de plafonnement des cotisations, de bornage et d'équilibre financier des nouveaux systèmes de protection sociale complémentaire dans un contexte où des défis démographiques colossaux sont posés dans de nombreux départements ministériels (« déséquilibre » entre les volumes de retraités et les volumes d'actifs).

La discussion confirme l'existence d'une situation préoccupante quant aux **droits des retraités** nécessitant de nouvelles et **fortes interventions des organisations CGT**.

Sur le point 3 et la question du processus de discussion/négociation avec la DGAFP sur la prévoyance :

- **Quelle semble être la position de la DGAFP à ce stade ?** La DGAFP confirme son intention d'actionner **le levier statutaire** sur la question de l'incapacité. Le % de la prise en charge des pertes de rémunération serait revalorisé. Dans le même temps, l'assiette de la prise en charge serait étendue à la rémunération totale ou une partie significative de cette dernière – prise en compte des régimes indemnitaires. Les congés longs seraient fusionnés (3 ans). Un nouveau congé long de maladie/reclassement serait créé (2 ans). Voir document de travail de l'UFSE joint. Jusqu'à une période récente, la DGAFP semblait exclure le recours au **levier complémentaire**.

Au terme de différentes séquences de travail avec la DGAFP, il serait possible d'envisager la construction d'un dispositif articulant un levier statutaire du plus haut niveau possible et un levier complémentaire interministériel obligatoire avec une obligation de financement par les employeurs publics.

A l'image de ce qui a été obtenu dans le versant territorial de la fonction publique, il semblerait possible d'obtenir **une obligation de financement de l'employeur public au titre d'un système complémentaire obligatoire interministériel obligatoire en prévoyance.**

Dans le même temps, il s'agirait aussi de batailler pour des mesures statutaires du plus haut niveau possible et supérieurs à ce qui est aujourd'hui envisagé par la DGAFP.

Bien évidemment, il y a aussi besoin de poursuivre la bataille sur le maintien d'autres types de prestations – exemple : la prise en charge de la perte d'autonomie – et de ne rien céder sur l'enjeu du **couplage des prestations santé et prévoyance.** De ce point de vue, c'est l'édifice sur lequel les mutuelles de la fonction publique se sont construites qui est en jeu.

S'agissant de l'invalidité et même si cette question sera traitée après celle de l'incapacité, l'UFSE a d'ores et déjà versé une contribution au processus de discussion/négociation en cours. Une réunion dédiée sera organisée dans les prochaines semaines dans la même configuration que celle qui est organisée ce jour.

La discussion d'aujourd'hui doit nous permettre de valider et d'enrichir la démarche revendicative initiée par l'UFSE qui, autant que de besoin, pourra y compris présenter des dimensions unitaires.

Au terme des échanges, il a été possible de retenir les pistes de travail suivantes :

1 – Organisation d'une **réunion de travail UFSE – Fédération des services publics – Fédération de la santé et de l'action sociale** dès lors que la question de la protection sociale est au cœur d'enjeux transversaux à l'image de possibles avancées statutaires. Cette réunion permettrait de faire un point d'avancement des travaux dans les trois versants constitutifs de la fonction publique et d'envisager des campagnes et des corpus revendicatifs communs.

2 – Pour mieux mutualiser les travaux engagés dans les ministères et les établissements publics, les corpus revendicatifs CGT ou/et unitaires portés, les éléments de propagande CGT ou/et unitaires portés, dédiés à la protection sociale complémentaire, l'UFSE étudiera la possibilité de mettre en place **un espace numérique partagé** avec les organisations CGT qui le souhaiteront.

3 – Un travail s'avère nécessaire afin d'élaborer des propositions et des **revendications précises au titre du congé « reclassement »**. Ces propositions seront débattues lors d'une nouvelle réunion de travail dans la même configuration.

L'attention a été appelée sur la nécessité de ne rien lâcher sur l'enjeu du couplage, l'enjeu de la perte d'autonomie, l'enjeu d'une prestation au titre du handicap.

4 – La démarche revendicative et les axes revendicatifs présentés et débattus lors de la réunion sont considérés comme des outils utiles au titre des processus de discussions/négociations en cours. Autant que de besoin, ils seront versés aux indispensables constructions unitaires.

5 – Afin de permettre la meilleure appropriation possible des enjeux et d'œuvrer à la construction de processus de mobilisations, plusieurs axes de travail sont proposés :

- a) Publication d'un **4 pages dans le journal « Fonction Publique »** de l'UFSE. Le 4 pages en question pourrait faire l'objet d'un encart central détachable. Ce 4 pages serait par ailleurs adressé aux organisations sous une forme dématérialisée.
L'architecture envisagée au titre de ce 4 pages : Titre : « Protection sociale complémentaire : Où en sommes-nous ?
3 encarts pourraient ensuite être publiés : la question de la complémentaire santé – la question de la prévoyance – la question du droit des retraités à la protection sociale complémentaire.
- b) Ecriture et diffusion publique d'une **lettre d'interpellation du ministre, de son directeur de cabinet et de la directrice générale de l'administration et de la fonction publique.**
- c) Organisation d'une **conférence publique** sur les enjeux de protection sociale complémentaire. Cette dernière serait organisée par la CGT Fonction Publique.
Lieu : Assemblée Nationale.
Elle pourrait être coorganisée avec d'autres organisations nationales.
Seraient invités à cette conférence : la Mutualité Fonction Publique et les groupes parlementaires à l'exception du RN.
Cette conférence pourrait se conclure par l'organisation d'une conférence de presse.
- d) Les camarades membres du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat et le pôle revendicatif de la CGT seront saisis sur les questions et les problèmes posés au titre des **conseils médicaux.**
- e) La CGT va proposer aux autres organisations syndicales d'adopter un **texte unitaire** identifiant des corpus revendicatifs communs.